

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU JEUDI 2 MAI 2024, A 17 HEURES 30 AU CO DE SARINE OUEST

Comité de direction :

Mmes, MM.

Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly,

Caroline DENERVAUD, vice-syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive,

Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine,

Julien GREMAUD, syndic, pour la Commune de Gubloux,

Cesard MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly,

Katiuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest,

Julien Gremaud, syndic, pour la Commune de Gubloux,

Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac,

Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord,

Christoph WIELAND, préfet du district du Lac,

Stéphane FRAGNIERE, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

Mmes et MM.

Mirjam BALLMER, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry,

Gilles DE REYFF, conseiller communal Givisiez, pour les Communes de la Région de la Ceinture

Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly,

Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gubloux.

Communes présentes : 26 sur 27

Communes excusées : Givisiez

Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix

représentées / sur

88/92

Délégués et conseillers présents:	32	
Comité	12	
Autres participants et invités	12	
Total des personnes présentes	56	
dont	33	avec voix délibérative + celle du président
	11	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU JEUDI 2 MAI 2024, A 17 HEURES 30
AU CO DE SARINE OUEST**

L'Assemblée est présidée par **Madame Lise-Marie Graden**, préfète de la Sarine, présidente de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par **Mme Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

Mme la Présidente ouvre la séance à 17h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle commence en laissant la parole au syndic du lieu, à savoir **M. Michel Moret**. Ce dernier salue l'Assemblée au nom du conseil communal et lui souhaite la bienvenue au CO de Sarine-Ouest. Une collation offerte par la commune sera proposée aux délégués à l'issue de la séance. Il ajoute encore que la commune se réjouit du début des travaux de la gare et en particulier du passage sécurisé pour les usagers, qui représente l'élément le plus marquant de ce chantier.

Mme la Présidente remercie M. Moret et annonce les absences :

- de Mme Mirjam Balmer, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg, retenue par une séance qu'elle préside en Ville,
- de M. Stéphane Gremaud, directeur de l'Ecole du CO de Marly,
- de M. Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux.

Elle annonce la présence de Monsieur Bruno Marmier, président de la « Fondation Energie Fribourg » ainsi que MM. Reeve et Lazarus et les concierges des écoles concernées par une remise de distinction en fin d'assemblée. Elle salue également la présence de Mme Barrelet, présidente du conseil des parents de notre cercle scolaire ainsi que celle du préfet du Lac, M. Christoph Wieland.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 5 avril 2024 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 15 du 12 avril 2024, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2023
2. Informations du Comité
3. CO de Givisiez
 - 3.1. Evolution du projet
 - 3.2. Calendrier intentionnel
4. Comptes 2023 :
 - 4.1. Résultats
 - 4.2. Investissements
 - 4.2.1. CO de Sarine Ouest : aménagements extérieurs
 - 4.2.2. autres investissements courants
 - 4.3. Rapport de gestion et préavis de la Commission financière
 - 4.4. Vote
5. Plan financier 2025 – 2029
6. Modifications statutaires (limite d'endettement, composition du comité)
7. Divers

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulée quant à l'ordre du jour et au mode de convocation pratiqué, **Mme la Présidente** déclare l'Assemblée valablement constituée.

Mme la Présidente demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent.

Sont désignés en qualité de scrutateurs : MM. Jean-Pierre Oertig de la commune de Marly et Jean-Bernard Siggen, de la commune de Cottens.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 6 DECEMBRE 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 6 décembre 2023 est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. **INFORMATIONS DU COMITE**

2.1. CO de Marly - Direction

- Démission de **M. Stéphane Gremaud** au 31 juillet 2024

Entré en fonction au 1^{er} septembre 2016, M. Gremaud reprendra la fonction de Directeur du Home-Ecole Romand à la fondation des Buissonnets de Fribourg dès le 1^{er} août 2024. M. Gremaud étant excusé, nous aurons l'occasion de « prendre congé » de lui à l'occasion de notre prochaine assemblée des délégués.

- En primeur, Mme la Présidente informe les délégué.e.s de la nomination par la DFAC de **Mme Catherine Meuwly**, actuellement enseignante et adjointe de direction au CO de Péroilles.

2.2. Personnel de l'Association – secrétariat du CO de Péroilles

- Retraite de Mme Angelika Greim au 1^{er} septembre 2024. Une délicate attention lui est remise pour la remercier de son travail.

- Entrée en fonction de

❖ **Mme Véronique Bossy** 1^{er} juin 2024

Collaboratrice administrative à 30% (annualisé)

❖ **Mme Carole Bardy** 1^{er} juillet 2024

Collaboratrice administrative à 80%

2.3. Transports

- ❖ Projet d'horaire 2025 - renseignements sur l'horaire en ligne

- Mise en consultation publique le 23 mai 2024 sur le site www.tp-info.ch ;
- Possibilité de commenter le projet d'horaire 2025 jusqu'au 9 juin 2024 au moyen du formulaire électronique.

- ❖ CO de Sarine Ouest : gare d'Avry - Matran

- Mise en service de la nouvelle gare prévue pour le changement d'horaire en décembre 2025 ;
- Point de vigilance/préoccupation : sécurité des élèves en gare de Rosé.

2.4. Matériel informatique usage – partenariat avec l'Orif Vaulruz

- Signature d'une convention entre l'Orif Vaulruz et l'Association (02.2024)

L'objectif consiste à reconditionner et/ou recycler du matériel informatique usagé, tout en permettant aux bénéficiaires de l'Orif – principalement des personnes en mesure de réinsertion – de pouvoir effectuer des activités concrètes en lien avec les différentes formations existantes dans le domaine informatique.

2.5. Prochaines assemblées

- Mercredi 30 octobre 2024 (annulée)
- Mercredi 4 décembre 2024
- Mercredi 9 avril 2025
Assemblée extraordinaire (crédit d'ouvrage CO de Givisiez)

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3. **CO DE GIVISIEZ :**

Mme la Présidente laisse la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, présidente de la commission de bâtisse et vice-présidente du Comité :

3.1. Evolution du projet

Mme Dénervaud rappelle les faits énoncés lors de la dernière Assemblée et propose un «Coup d'œil» dans le rétro qui n'est pas sans conséquences :

- Problématiques notamment soulevées par le préavis défavorable du SeCA
 - ❑ Places de stationnement, à savoir seulement 27 places de parc accordées par le SMO
 - ❑ Surface brute de plancher

Cette situation bloquante nous a obligés de reprendre un certain nombre de points liés aux différentes mises à l'enquête et au développement du projet du CO.

○ **Conséquences**

- Suppression de l'étage de parking sous le CO et de la rampe accès à l'Est, réorganisation de certains flux et ajout d'un ascenseur ;
- Nécessité de réalisation d'un parking en surface pour le CO durant la phase de chantier du secteur centre ;
- Stationnement pour les utilisateurs du CO (aussi bien pour le personnel que pour les activités des salles de sport et aula) mutualisé dans le futur parking TPF ;
- Optimisation de l'utilisation des capacités constructives en termes de SP pour les surfaces d'activité en lien avec les missions du CO ;
- Economie financière pondérée par le fait que la suppression du sous-sol doit être compensée par la mise en place de pieux pour les fondations du CO et d'autres charges induites.

Mme Dénervaud présente les nouveaux plans ainsi que quelques images de synthèse et précise que les plans ont été signés cette semaine.

3.2. Calendrier intentionnel

Actualisation (état avril 2024)

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Mise à l'enquête PAD, rte des des Taconnets, arrêt bus provisoire | 24 mai 2024 |
| • Mise à l'enquête CO | 24 mai 2024 |
| • Assemblée extraordinaire
Crédit d'ouvrage (devis général) | 9 avril 2025 |
| • Référendum financier obligatoire | 18 mai 2025 |
| • Début des travaux | juillet 2025 |
| • Mise à disposition des locaux | rentrée en août 2028 |

Mme la Présidente relève que le report du chantier de Givisiez se répercute par ricochet sur les travaux de la Ville liés à la rénovation de ses propres CO ; elle précise que de fréquentes discussions sont menées avec la Ville.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4. **COMPTES 2023**

Mme la présidente propose de se référer à la brochure des comptes 2023 comprenant le rapport de gestion ainsi que les annexes usuelles.

Le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que les principaux écarts du compte de résultats sont expliqués dans le rapport de gestion.

4.1. Rapport de gestion

En 2023, Mme la Présidente relève que le Comité de direction a tenu 4 séances.

En sus des 2 assemblées des délégués, les différents organes et autres gremiums se sont réunis :

- Bureau stratégique et Bureau opérationnel : 4 fois
- Commission financière : 2 fois
- Comité de pilotage TIC : 5 fois
- Groupe de travail infrastructures : 3 fois
- COBât CO de Givisiez : 4 fois
- COBât CO de Marly : 6 fois

Mme la Présidente rappelle brièvement les points forts de 2023

- Refus des modifications statutaires par les législatifs communaux ;
- Report de la mise à l'enquête du CO de Givisiez avec pour conséquence une mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire en août 2028 ;
- Début des travaux d'assainissement du CO de Marly ;
- Poursuite des réflexions pour adapter l'offre des CO à la progression démographique ;
- Collaboration avec le SEnOF (nouvelles directives) ;
- Passage de Apple vers Windows pour le parc informatique des enseignants et du personnel.

4.2. Résultats

Mme la Présidente laisse la parole à **M. Repond** qui commente les résultats :

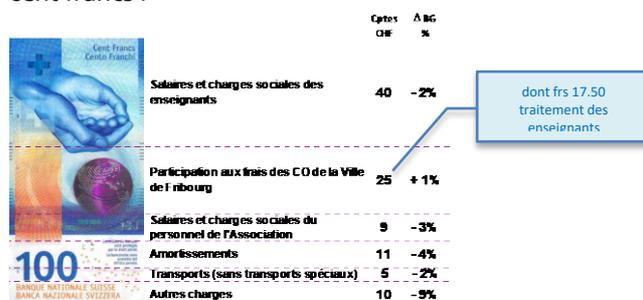
L'excédent de charges du compte de résultats 2023 de l'Association s'élève à un montant total à la charge des communes de **Fr. 30'598'100**, soit - Fr. 1'257'400 ou - 3,9% par rapport au budget 2023 (Fr. 31'855'500).

M. Repond doit apporter un rectificatif s'agissant du commentaire des « Frais financiers » figurant à la page 7 de la brochure :

Il faut ajouter aux frs 20'925'000 l'emprunt de frs 3'951'312 relatif au crédit d'études pour le CO de Givisiez, comme introduit en début de paragraphe. Le financement du CO de Marly ne figure quant à lui pas dans ce calcul car les intérêts générés sont supportés par le crédit d'investissement et non par le fonctionnement.

M. Repond commente les différents comptes :

- ❖ Comptes de résultats – tableaux ;
 - Principaux écarts par rapport au budget (charges / revenus) ;
 - Résultats par centres de coûts et par écoles (pages 8 et 9)
- ❖ Comptes de résultats - éléments graphiques ;
 - Résultats pour le domaine des infrastructures ;
 - Résultats pour le domaine informatique ;
 - Aperçu des charges par nature ; **M. Repond** représente ces charges par rapport à un billet de cent francs :



- Aperçu des frais financiers.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.3. Investissements

Mme la Présidente énonce que selon l'état d'avancement des objets votés, différents investissements ont été activés au bilan en 2023, à savoir :

- Fr. 6'276'159 de dépenses
- Fr. 368'192 de recettes.

Mme la Présidente laisse la parole à **M. Repond** :

4.3.1. CO de Sarine Ouest : aménagements extérieurs (2021)

Selon le décompte final, les dépenses de cet objet se sont montées à Fr. 571'322.90, soit une moins-value de Fr. 278'677.10 ou - 32.8%. La subvention de la LoRo-Sport s'est montée à Fr. 68'192.30.

La moins-value s'explique par le prix finalement obtenu pour la réalisation des sols en EPDM.

4.3.2. Autres investissements courants

❖ Autres investissements courants

Les écarts relatifs aux crédits « terminés » en 2023 sont commentés dans le rapport de gestion. S'agissant du remplacement des portables des enseignants au CO du Gibloux, on peut notamment relever que la moins-value de 30% s'explique par le passage de Apple à Windows.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.4. Préavis de la Commission financière

Selon l'usage, le rapport de l'organe de révision a été inséré dans le rapport de gestion. **Mme la Présidente** laisse la parole à **M. Vonlanthen**, rapporteur de la commission financière :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie le 16 avril 2024 pour procéder en vue de l'Assemblée des délégués du 2 mai 2024 à l'examen des comptes 2023, du plan financier 2025-2029 et du message relatif aux modifications statutaires, ceci afin d'établir ses préavis.

Lors de cette séance, une délégation du Comité, composée de sa Présidente Lise-Marie Graden, de Mesdames Caroline Dénervaud et Katuscia Sansonnens, était présente afin de répondre aux questions des membres de la commission. L'administrateur, Monsieur Frédéric Repond ainsi que Monsieur Martin Rossier, responsable finances, ont également fourni des informations complémentaires.

Après délibération et examen des comptes 2023 et du rapport de l'organe de révision du 21 février 2024, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement

- a) le compte de résultats 2023 de l'Association faisant apparaître un montant total à charge des communes de CHF 30'598'100.- ainsi que*
- b) le compte des investissements 2023 de l'Association et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter les comptes 2023 et de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.*

La Commission financière souligne la qualité du travail fourni par l'administration de l'Association, qui fait preuve de rigueur dans la maîtrise des coûts et qui a su fournir aux membres de la commission financière des explications détaillées et précises.

Mme la Présidente remercie M. Vonlanthen ainsi que la commission financière.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote, à la suite duquel les comptes 2023 tels que présentés sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

Mme la Présidente remercie les délégués pour leur confiance, ainsi que les « artisans » de la bonne tenue des comptes Mme Lauper et M. Rossier, de même que ceux en charge du respect des limites budgétaires accordées.

5. PLAN FINANCIER 2025 – 2029

Mme la Présidente se réfère à la brochure.

5.1. Eléments-clés et/ou incertitudes

- L'évolution démographique effective (variation du nombre d'élèves – ouverture / fermeture de classes)
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales (LScol, par exemple mise en œuvre du concept d'EdNum)
- L'évolution des charges liées (traitement des enseignants ~ 60%)

- La variation des taux d'intérêts et l'évolution des différents indices de prix, influençant le taux de croissance des dépenses

Mme la Présidente laisse la parole à **M. Repond** qui commente les éléments graphiques :

5.2. Eléments graphiques

- Association – charges par nature ;
- Evolution de l'endettement.

5.3. Résultats de la planification financière

Evolution prévisible de l'excédent de charges avec l'indication des francs par habitant et du volume d'investissements pour les années de planification (87,5 mio)

	Plan financier en kCHF	Evolution PF 2025 – 2029 en %		CHF / habitant	Investissements en kCHF
		TOTAL	Ecoles (sans Givisiez)		
		Evolution prévisible par rapport à l'année précédente			
2025	32'334.2	- 1.02%	- 2.38%	402.55	17'748.0
2026	33'262.6	+ 2.87 %	+ 3.37 %	411.49	29'197.0
2027	34'186.5	+ 2.78 %	+ 3.00 %	420.27	27'834.9
2028	34'429.8	+ 0.71%	+ 1.71 %	420.62	9'751.0
2029	38'967.6	+ 13.18%	+ 2.17 %	473.40	3'020.0
Total					87'550.9

5.4. Message de la Commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Vonlanthen**, rapporteur de la commission financière :

La Commission financière a pris acte du plan financier 2025-2029, qui tient notamment compte des évolutions au niveau cantonal. La Commission financière estime que le plan financier trouve un juste équilibre entre prudence et réalisme, étant entendu que l'évolution démographique appelle nécessairement certains investissements dans les années à venir.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Mme la Présidente relève que les délégués prennent acte de cette planification financière et les en remercie.

6. MODIFICATIONS STATUTAIRES (LIMITE D'ENDETTEMENT, COMPOSITION DU COMITE)

6.1. Préambule et préavis de la Commission financière

6.1.1. Préambule

Actualisation de l'endettement projeté entre décembre 2022 et aujourd'hui

- **Printemps 2023**, refus des modifications statutaires par les législatifs communaux
- **Courant 2023**, poursuite des réflexions pour adapter l'offre des CO à la progression démographique
- **Aujourd'hui**, nouveaux objets au plan financier 2025 – 2029
 - 2027 – 2028 : transformation des locaux du CO de Sarine Ouest, dont réaffectation de l'appartement du concierge
 - 2029 – 2030 : agrandissement et rénovation du CO de Pérolles (MEP en 2027 – 2028)

6.1.2. Préavis de la Commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Vonlanthen**, rapporteur de la Commission financière :

Après examen du message sur les modifications statutaires, la Commission financière prévoit favorablement le relèvement de la limite d'endettement à 150 millions de francs et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'accepter de porter la limite d'endettement à 150 millions de francs. La Commission financière relève que l'augmentation de dite limite donnera à l'Association la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser ses projets. La Commission financière relève que la limite d'endettement constitue non pas une autorisation de dépense mais bel et bien un cadre au sein duquel il est possible d'évoluer.

Mme la Présidente remercie la Commission financière pour son travail.

6.2. Les modifications

6.2.1. Emprunts de l'Association (art. 39 statuts)

- Evolution de la limite d'endettement :
 - ❖ jusqu'en 1988 : 10 millions
 - ❖ de 1988 à 2003 : 30 millions
 - ❖ de 2004 à 2017 : 50 millions
 - ❖ dès 2018 : 100 millions

A l'époque des discussions relatives à l'adaptation de la limite d'endettement, la proposition à 100 mios tenait notamment compte du calendrier général établi en vue de la construction d'un nouveau CO sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac.

- Lors des discussions en 2017
 - ❖ La proposition d'adaptation de la limite d'endettement intégrait une projection de coûts pour la construction d'une école.
 - ❖ La nécessité de réaliser rapidement les travaux d'assainissement et de transformation du CO de Marly n'était pas comprise (24.5 mios).
- Aujourd'hui, nouveaux objets au plan financier
 - ❖ 2027-2028 : transformation des locaux du CO de Sarine Ouest, dont réaffectation de l'appartement du concierge
 - ❖ 2029-2030 : agrandissement et rénovation du CO de Pérolles (MEP en 2027-2028)

Mme la Présidente tient à rappeler à l'Assemblée les statuts relatifs aux dépenses de l'Association :

- Article 41 des statuts:

² Les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une dépense **nouvelle supérieure à cinq millions de francs** sont soumises au **référendum facultatif**, conformément à l'article 123d LCo.

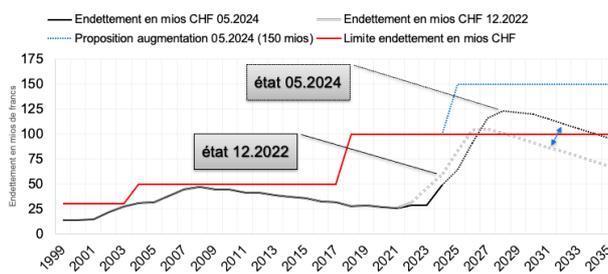
³ Les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une **dépense nouvelle supérieure à dix millions de francs** sont soumises au **référendum obligatoire**, conformément à l'article 123e LCo.

☞ L'engagement financier de projets d'importance reste systématiquement assujéti aux règles du référendum, facultatif ou obligatoire, quelle que soit la limite d'endettement.

- Evolution prévisible de la limite d'endettement selon PF 2025 – 2029 et proposition

Mme la Présidente laisse la parole à **M. Repond** qui commente l'évolution prévisible de la limite d'endettement selon le plan financier 2025-2029 :

Le graphique de l'évolution prévisible de la limite d'endettement selon le plan financier 2025 - 2029 révèle en première lecture que la finalisation des travaux à Marly et la disponibilité du nouveau CO de Givisiez en 2028 entraîneront une augmentation de la masse des frais financiers, notamment des amortissements. Cependant, cela permettra de générer un flux de trésorerie, entraînant non pas une continuation de l'endettement, mais, de facto, une diminution sans la réalisation de nouvelles constructions. Les différents paliers illustrent l'évolution de cette limite d'endettement : le premier changement notable est constaté en 2018, passant de 50 mios à 100 mios. Cette augmentation n'a pas été anticipée pour faire face au dépassement de cette limite, mais a été établie à l'époque dans l'optique de construire une nouvelle école, sans toutefois en connaître encore son emplacement. La courbe inférieure représente notre endettement actuel ; l'espace entre cette courbe et les paliers démontre une marge de manœuvre significative.



Une deuxième analyse permet d'évaluer l'augmentation de l'endettement en fonction de notre plan financier, ainsi que des éléments qui ont été ajoutés, avec une demande en décembre 2022

d'augmenter la limite d'endettement à 125 mios. La courbe (état 05.2024) accuse une augmentation, en raison des informations plus précises dont nous disposons désormais sur les coûts estimés de la réalisation du CO de Givisiez et de la rénovation du CO de Marly. La nouvelle limite demandée, fixée à 150 mios, offre une marge de manœuvre qui, d'ici 2025, permettra éventuellement de répondre à des travaux d'assainissement et /ou d'agrandissement du CO du Gibloux, dont les coûts non pas encore été chiffrés. Si cette éventualité se présentait, selon notre évaluation et l'étude Microgis pas avant 2035, mais si cela se produisait un peu plus tôt, la marge de manœuvre dont nous disposons éviterait de revenir devant les législatifs pour une nouvelle demande d'augmentation de la limite d'endettement.

Mme la Présidente souligne que des discussions ont eu lieu au sein du comité pour déterminer si cette modification de la limite d'endettement devait être présentée maintenant ou plus tard. Suite aux informations fournies par le Service des communes, il serait tout à fait possible de soumettre le crédit d'ouvrage au vote populaire et de modifier la limite d'endettement le jour où cela devient nécessaire, c'est-à-dire en 2027. Cependant, il a été jugé plus judicieux, comme en 2017, de clarifier d'abord la situation concernant la limite d'endettement, puis de la soumettre à la votation.

- o Proposition :

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Art. 39. Emprunts de l'Association 1Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.	Art. 39. Emprunts de l'Association 1Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 150 millions de francs.

Mme la Présidente propose de procéder à deux votes, soit objet par objet et ajoute que pour les communes, un seul point à l'ordre du jour mais également bien deux votes distincts. Des directives claires seront transmises aux communes concernant la procédure.

La parole est ouverte :

M. Yves Litandi de la commune de Granges-Paccots demande si l'IPF en subira des modifications.

Mme la Présidente le rassure en lui rappelant que toute proposition de modification de la clé de répartition a été abandonnée par le comité.

- o Vote

Aucune autre remarque n'étant à formuler, **Mme la Présidente** passe au vote : modifications des statuts, l'art. 39, Emprunts de l'Association, soit passer d'une limite d'endettement à 100 millions à une limite à 150 millions : **L'Assemblée accepte à l'unanimité le passage de la limite d'endettement à 150 mio.**

Mme la Présidente les en remercie

6.2.2. Composition du Comité de direction (art. 16 des statuts)

- o Proposition dont **Mme la Présidente** fait la lecture :

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Art. 16. Composition 1Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante : [...] - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;	Art. 16. Composition 1Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante : [...] - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez , Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée. **Mme la Présidente** passe au vote.

- o Vote

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nouvelle composition du Comité de direction et les modifications liées à l'intégration d'un nouveau membre représentant la commune de Givisiez.

6.3. Conclusion et entrée en vigueur

- Approbation par les législatifs des communes membres (modification essentielle devant être approuvée par $\frac{3}{4}$ des communes représentant les $\frac{3}{4}$ de la population)
 - ☞ délai avant fin 2024
- Approbation par la DIAF
- Entrée en vigueur au **1^{er} janvier 2025**

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

7. DIVERS

7.1. « Fondation Energie Fribourg (féF) »

Mme la Présidente salue la présence de MM. Martin Reeve et Joël Lazarrus ainsi que pour l'association

- ✓ M. Jean-Jacques Philipona, concierge du CO du Gibloux
- ✓ M. Jean-Daniel Curchod, concierge du CO de Péroilles,
- ✓ M. Daniel Yerly, concierge du CO de Sarine Ouest

Avant de passer la parole à la délégation de la « Fondation Energie Fribourg (féF) », **Mme la Présidente** propose de visionner une petite vidéo réalisée par un enseignant du CO de Sarine Ouest, M. Guillaume Ladine, qui permet de visualiser l'installation récente de panneaux photovoltaïques, de même qu'au passage, les nouveaux aménagements extérieurs.

Mme la Présidente laisse ensuite la parole à **M. Bruno Marmier**, président de la « Fondation Energie Fribourg » qui explique en quelques mots les objectifs et l'implication de la fondation Energie Fribourg. Le but de cette fondation est d'exploiter le potentiel d'optimisation énergétique au niveau du parc immobilier public dans le canton de Fribourg :

- En diminuant les consommations thermiques et électriques des bâtiments publics par des mesures d'optimisation d'exploitation.
- En pérennisant ces économies d'énergie grâce à la formation du personnel technique dans les domaines du suivi énergétique et de la gestion rationnelle des installations techniques.

Après quelques explications liées à l'optimisation énergétique, **M. Marmier** félicite les CO de :

- Sarine-Ouest, avec – 20% de consommation thermique (chauffage) et – 21,7 % de consommation d'électricité
- De Péroilles, avec – 22,4 % de consommation thermique (chauffage) et – 21 % de consommation d'électricité
- Du Giboux, – 13,2 % de consommation thermique (chauffage) et – 2 % de consommation d'électricité

Les CO de Sarine-Ouest et de Péroilles reçoivent une distinction « argent » pour des progrès significatifs en matière d'efficacité énergétique grâce à l'optimisation des installations des bâtiments ; le CO de Gibloux reçoit une distinction « Bronze ». Les trois concierges reçoivent un diplôme sous les applaudissements des délégués et les remerciements de Mme la Présidente au nom de l'association.

7.2. Autres divers

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Mme la Présidente clôt l'assemblée à 18h52 en remerciant les délégués de leur participation et la commune d'Avry pour la collation.

Fribourg, le 2 mai 2024

Pour le procès-verbal :
Angelika Greim